

### **DELIBERATION CA111-2018**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'administration le 30 novembre 2018.

Objet de la délibération : Primes BIATSS 2018/2019

Le Conseil d'administration réuni le 13 décembre 2018 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Les primes BIATSS 2018/2019 sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 22 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

Fait à Angers, le 13 décembre 2018

Pour le Président et par délégation, Le directeur général des services Olivier HUISMAN

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché et mis en ligne le : 21 décembre 2018

### <u>Tableau 1a</u> - IFSE part PRINCIPALE (catégories A - toutes filières)

CORPS	Groupe IFSE	Exemples de fonctions université d'Angers	Montant annuel brut	Montant mensuel brut
DGS	2	Directeur.trice général.e des services	21 030,00 €	1 752,50 €
AGENT COMPTABLE	2	Agent Comptable	16 500,00 €	1 375,00 €
AENESR	3	Directeur.trice général.e des services adjoint.e	14 751,00 €	1 229,25 €
	1	Directeur.trice de services central Directeur.trice de services de composante Directeur de plateforme scientifique reconnue au niveau national	10 565,00 €	880,41€
IGR	2	Adjoint.e à un directeur.trice classé.e en groupe 1 Responsable administratif.tive de service commun Directeur / Responsable de plateforme scientifique Chef de service à fortes responsabilités	7 518,00 €	626,50€
	3	Chef de service Chargé de fonctions spécifiques Responsable scientifique ou expert Fonctions usuelles présentes dans le référentiel REFERENS III comme responsable des affaires juridiques, ingénieur biologiste, etc	7 456,00 €	621,33€
	1	Directeur.trice du SCDA	10 565,00 €	880,41 €
CONSERVATEUR	2	Directeur.trice adjointe du SCDA  Responsable de service, chef de section	7 518,00 €	626,50€
	3	Conservateur stagiaire	5 494,00 €	457,83 €
	1	Directeur.trice de services central Directeur.trice de services de composante	10 565,00 €	880,41€
AAE	2	Adjoint.e à un directeur.trice classé.e en 1 Chef d'un service ou d'unité à fortes responsabilités Responsable administratif.tive de service commun	7 518,00 €	626,50€
	3	Chef de service ou adjoint.e à un responsable Chargé.e d'études à fortes expertise et responsabilités	5 494,00 €	457,83€
	4	Chargé.e d'études ou de gestion Chargé.e de gestion financière et comptable	5 494,00 €	457,83€
	1	Directeur.trice de services de composantes Directeur.trice de services centraux Responsable de plateaux techniques ou de laboratoires communs	10 565,00 €	880,41€
IGE	2	Adjoint.e à un directeur.trice classé.e en 1 Responsable de service à fortes responsabilités Responsable administratif.tive de service commun Chargé d'études d'un domaine scientifique – fonctions complexes	7 518,00 €	626,50€
	3	Adjoint.e au responsable de service Fonctions usuelles présentes dans le référentiel REFERENS III comme administrateur réseaux, chargé.e d'opérations immobilières, ingénieur en analyses chimiques Fonctions de préparation et de mise en œuvre de protocoles scientifiques	5 494,00 €	457,83€
DIDLIOT::	1	Chef de service	5 494,00 €	457,83 €
BIBLIOTHECAIRE	2	Chargé.e de gestion	5 494,00 €	457,83 €



ASI	1	Adjoint.e à un directeur.trice de service classé en groupe 1 Responsable de service à fortes responsabilités Assistant de développement, de pilotage ou d'études - fonctions exposées ou complexes Chargé.e de conception / réalisation / mise en œuvre de protocoles scientifiques	7 518,00 €	626,50€
	2	Responsable de service ou adjoint au responsable d'unité non classé en groupe 1 Fonctions usuelles présentes dans le référentiel REFERENS III comme animateur en prévention des risques, gestionnaire logistique Fonctions de mise en œuvre de protocole expérimentaux	4 800,00 €	400,00€
INFENES	1	Infirmier.e non classé.e en groupe 2	5 494,00 €	457,83€
	2	Infirmier.e	5 494,00 €	457,83€
ASSAE	1	Assistant.e de service social non classé.e en groupe 2	5 494,00 €	457,83 €
ASSAE	2	Assistant.e de service social	5 494,00 €	457,83 €



#### <u>Tableau 1b</u> - IFSE part PRINCIPALE (catégories B – filières AENES, ITRF et Bibliothèque)

CORPS	Groupe IFSE	Exemples de fonctions université d'Angers	Montant annuel brut	Montant mensuel brut	
SAENES TECH	1	Référent.e RH Référent.e technique Assistante de direction (composantes, cabinet, DGS) Responsable de service Technicien.ne spécialisé dans un domaine scientifique	4 500 €	375 €	
	2	Référent.e application métier services centraux (HARPEGE, APOGEE, CHRONOTIME, SIFAC, IPOLINE, SIGB, PCE) Responsable antenne financière Assistant.e communication Responsable service non classé en groupe 1 Technicien dans un domaine scientifique à sujétions particulières Adjoint.e à un chef de service ou responsable classé en catégorie A	4 500 €	375 €	
	3	Responsable de scolarité Acheteur pour les équipements recherche Gestionnaire financier et comptable Secrétaire Référent.e application métier unités de travail (HARPEGE, APOGEE, CHRONOTIME, SIFAC, IPOLINE, SIGB, PCE) Aide à l'enseignement Fonctions usuelles présentes dans le référentiel REFERENS III comme électronicien, technicien.ne d'exploitation, technicien.ne des métiers de l'image et du son Technicien dans un domaine scientifique	4 500 €	375€	
BIBAS	1	Responsable d'un service ou d'une mission transversale d'expertise et de coordination pour l'ensemble de l'établissement Responsable d'une unité documentaire délocalisée	4 500 €	375€	
	2	Responsable service non classé en groupe 1 Adjoint.e à un chef de service ou responsable classé en catégorie A Chargé.e de tâches spécialisées dans le traitement, la conservation et la gestion documentaire Chargé.e d'accueil et d'information du public	4 500 €	375 €	



### <u>Tableau 1c</u> - IFSE part PRINCIPALE (catégories C – filières AENES, ITRF et Bibliothèque)

CORPS	Groupe IFSE	Exemples de fonctions université d'Angers	Montant annuel brut	Montant mensuel brut
ADJENES ATRF	1	Référent.e application métier (HARPEGE, APOGEE, CHRONOTIME, SIFAC, IPOLINE, SIGB, PCE) Responsable scolarité Responsable antenne financière Référent.e IPOLINE Aide à l'enseignement Chef d'équipe, préparateur, opérateur dans un domaine technique ou fonctionnel avec des sujétions particulières.	2 900 €	241,67 €
	2	Référent.e application métier (HARPEGE, APOGEE, CHRONOTIME, SIFAC, IPOLINE, SIGB, PCE) Secrétaire, préparateur, opérateur Fonctions usuelles présentes dans le référentiel REFERENS III comme opérateur.trice de maintenance, préparateur en chimie	2 900 €	241,67 €
MAGASINIER	1	Chef de pôle ou d'unité Fonctions à technicité élevée Chargé.e d'une mission transversale ou de coordination	2 900 €	241,67€
	2	Chargé.e de gestion Chargé.e de fonds documentaire Chargé.e de tâches techniques et d'accueil du public Chargé.e de traitement documentaire	2 900 €	241,67 €



#### <u>Tableau 2</u> – IFSE part SPECIFIQUE

Code IFSE	Responsabilités ou fonctions particulières	Fonctions exercées à l'UA				
FIIGR	Fonctions informatiques niveau IGR	Ingénieur de recherche BAP E (DDN)	523,00 €			
FIIGE	Fonctions informatiques niveau IGE	Ingénieur d'études BAP E (DDN)	394,00			
FIASI	Fonctions informatiques niveau ASI	Assistant ingénieur BAP E (DDN)	394,00			
FITECH	Fonctions informatiques niveau TECH	Technicien.ne BAP E (DDN)	348,00			
FIATRF	Fonctions informatiques niveau ATRF	Adjoint technique BAP E (DDN)	181,00			
SPE3	Chef de service administratif à forte technicité	Service des Marchés (DAF) Responsable pôle formation des personnels (DRH) Responsable pôle scolarité / examen (DEVE) Responsable pôle accompagnement réussite des étudiants (DEVE) Responsable pôle mobilité entrante (DI) Service Scolarité Examens (Faculté Santé) Responsable du service scolarité (Faculté Santé) Service Gestion de l'étudiant (Faculté LLSH) Responsable pôle Licences (Faculté LLSH) Responsable de la MRGT (MSH) Pôle Licence (Faculté DEG) Responsable pôle Master (Faculté DEG) Responsable service Licence (Faculté Sciences) Responsable service Master (Faculté Sciences) Responsable du service scolarité (UFR ESTHUA)	120,00 €			
SPE2	Assistant.e de direction	Assistant.e de direction (DGS) Assistant.e de direction (UFR ESTHUA) Assistant.e de direction (Faculté DEG) Assistant.e de direction (IUT) Assistant.e de direction (ISTIA) Assistant.e de direction (Faculté Santé) Assistant.e de direction (Faculté Santé) Assistant.e de direction (Faculté Sciences) Assistant.e de direction (Faculté LLSH)	100,00 €			
	Fonctions techniques à risques	Préparateur.trice en anatomie (Faculté Santé) Préparateur.trice en anatomie (Faculté Santé) Préparateur.trice en anatomie (Faculté Santé) Animalier (SCAHU) Produits cytostatiques (Faculté Santé) Gestion d'animalerie (Faculté Santé et sciences)	100,00 €			
	Assistants de prévention	Assistant.e de prévention (DPS) Assistant.e de prévention (autres unités de travail)	100,00 €			
	Chef d'équipe technique	Responsabilité Pôle audiovisuel - Belle-Beille Responsabilité Pôle audiovisuel - Faculté Santé Responsabilité du pôle logistique - Services centraux Responsabilité service reprographie - Services centraux	100,00 €			
	Fonctions administratives complexes	Responsable administratif. Ive service sanitaire (UFR Santé) Délégué.e à la protection des données (DAGJI)	100,00 \$			



#### <u>Tableau 2</u> – IFSE part SPECIFIQUE (suite)



#### <u>Tableau 3</u> - IFSE part COMPLEMENTAIRE

#### 3-1 Finances

Code IFSE	Type de régie	Montant mensuel brut		
REGIE 1	Régie d'avance ou de recette sans manipulation d'espèces	10,00€		
REGIE 2	Régie d'avance ou de recette avec manipulation d'espèces	20,00 €		
REGIE 3	Régie avec assurance et cautionnement	30,00 €		

#### 3-2 Sécurité, travaux dangereux et insalubres

Code IFSE	Montant mensuel brut		
CHAUSSURES	2,73 €		
TDI1	2,50 €		
TDI2	6,66 €		
TDI3	10,83 €		
TDI4	18,33 €		
TDI5	29,16 €		
TDI6	36,00€		
<b>EQUIPIER INCENDIE</b>	90€		

#### 3-3 Continuité de service

Code IFSE	Catégorie C (contrat C)		Catégorie B (contrat B)		Catégorie A (contrats A1, A2, A3)		Directeur.trice	
SUJETIONS	NV1	10,69€ bruts	NV2	13,95€ bruts	NV3	21,40€ bruts		
JOJETIONS	INAT	(l'heure)		(l'heure)		(l'heure)		
DENADI ACENAENT	NV1	10,69€ bruts	NV2	13,95€ bruts	NIVO	21,40€ bruts	NV4	32,13€ bruts
REMPLACEMENT		(l'heure)	INVZ	(l'heure)	NV3	(l'heure)	11174	(l'heure)
ACTRUNTEC	21,40€ bruts							
ASTREINTES	(l'heure)							

